

Adoptée par l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières lors de sa réunion le 28 août 2009

Politique sur la remise des travaux

Attendu la politique sur la remise des travaux en sciences infirmières;

Attendu les discussions en séance;

Il est proposé par madame Chantal Saint-Pierre, appuyé par madame Louise Dumas, d'adopter la politique suivante sur la remise des travaux en sciences infirmières;

Tout travail remis en retard ne sera pas accepté par la professeure/chargée de cours. La note zéro sera alors accordée. Vous êtes responsable de conserver une preuve du courriel faisant foi de l'envoi de votre travail.

La proposition est adoptée à l'unanimité.